

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE PORTANT INTERDICTION D'ACCES A LA
BALANCOIRE – PARC DE JEUX POUR ENFANTS – RUE DES FERRAGES**

Le Maire de LA BASTIDONNE,

Vu le descellement des pieds de la balançoire située au parc de jeux pour enfants – Rue des Ferrages, constaté le 06/12/2023 ;

ARRETE

ART. 1 : L'accès à la balançoire du parc de jeux pour enfants est strictement interdit en raison du descellement des pieds, jusqu'à ce que les réparations soient effectuées ;

ART. 2 : la signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par le service technique de la commune ;

Une attention particulière devra être apportée à la maintenance de toute la signalisation temporaire.

ART. 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés ;

ART. 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ;

ART. 5 : Monsieur le Maire et la gendarmerie de Pertuis sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Bastidonne, le 08 décembre 2023.



Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 08/12/2023
Qualité : maire